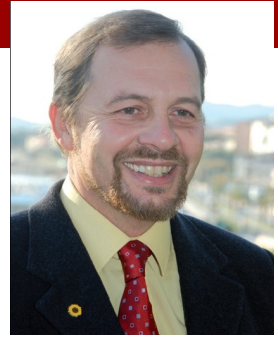


**Elections municipales de Six-Fours-les-Plages  
9 et 16 mars 2008**



*Ensemble, changeons de voix !*

[www.ensemblechangeonsdevoix.com](http://www.ensemblechangeonsdevoix.com)  
Permanence : 781 avenue de Lattre de Tassigny  
Tel : 04 94 90 77 24



**LE DANGER DES ANTENNES TELEPHONIQUES**

De nombreuses études cliniques, épidémiologiques et scientifiques ont démontré déjà les dangers de cette nouvelle forme de pollution.

En 2001, sous la pression des associations, le maire J.S. Vialatte avait pris un arrêté interdisant l'installation d'antennes de radiotéléphonie mobile à moins de 300 m d'une habitation. Arrêté retiré rapidement en échange d'une charte de "bonne conduite" de la part des opérateurs. Qu'en est-il aujourd'hui: ceux ci ont multiplié les antennes relais sur le territoire de la commune aussi bien devant les écoles que près des habitations.

Selon une étude de l'Eurobaromètre (Commission européenne) plus d'un français sur deux se dit préoccupé ou très préoccupé par les risques potentiels sur la santé que représente la téléphonie mobile. Les français partagent cette inquiétude avec l'ensemble des européens. Apparemment cette inquiétude n'est pas partagée par le premier magistrat, qui responsable de la santé publique, devrait être aux cotés de ses administrés plutôt que favoriser les opérateurs téléphonique. (rappelons que les assureurs ne couvrent plus les risques liés à l'implantation des antennes relais pour les habitants exposés.)

Aujourd'hui le principe de précaution est inscrit de fait dans la constitution, le maire doit rapidement reprendre cet arrêté excluant à 300 m l'installation de ces antennes relais.

. Philippe COMANI Philippe GUINET

LISTE SOUTENUE PAR :



PARTI SOCIALISTE